



Pour des mécanismes clairs, efficaces et incitatifs pour développer l'autoconsommation en France

En réponse à l'appel à contributions de la Commission de régulation de l'énergie sur l'autoconsommation dans le système électrique de demain, l'association LUCIOLE (qui réunit des PME innovantes et indépendantes dans le domaine des services à l'énergie) présente sa vision de la transformation du secteur énergétique et du rôle joué par le consommateur.

Favorisée par la compétitivité des technologies solaires, l'autoconsommation :

- Participe au déploiement des énergies renouvelables en France
- Répond à une aspiration croissante d'autonomie de la part des consommateurs
- Contribue à réduire la facture d'énergie des ménages les plus modestes
- Nécessite de revoir les mécanismes de solidarité en privilégiant les aides directes
- Constitue un nouveau gisement de flexibilité pour le système électrique
- Requiert un cadre équitable de contribution au financement des réseaux

Le paysage énergétique se transforme

Le modèle énergétique sur lequel s'est construit la France après-guerre évolue aujourd'hui profondément. Hier marqué par un monopole public avec un système de production et des réseaux conçus de manière descendante, l'ouverture à la concurrence dans les années 2000 et le développement des énergies renouvelables de proximité, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments, transforment le paysage énergétique.

Le consommateur d'énergie est appelé à jouer un rôle croissant, passant ainsi d'utilisateur du service public à client en capacité de faire des choix en matière d'énergie et d'agir sur sa consommation. L'émergence de l'autoconsommation lui permet même désormais de produire et d'autoconsommer son énergie.



Tendance émergente, l'autoconsommation pourrait connaître une croissance rapide. S'ils ne sont que 14.000 autoconsommateurs à fin juin 2017, soit 0,04% des 37 millions de clients raccordés aux réseaux publics de distribution d'électricité, et 4% des 350.000 installations de production, leur nombre pourrait s'élever à 4 millions en 2030 selon RTE.

Si un tel scénario s'avère nécessaire à la mise en œuvre de la transition énergétique et à l'atteinte de nos objectifs de développement des énergies renouvelables, il interroge aussi notre modèle énergétique, son financement et ses mécanismes de solidarité.

Une incitation au déploiement des énergies renouvelables

La France s'est fixée des objectifs ambitieux, notamment en inscrivant dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité en 2030.

Dans son Plan Climat présenté en juillet 2017, le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a ainsi fait de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables un axe prioritaire.

Le soutien à l'autoconsommation constitue dès lors une politique majeure de développement des énergies renouvelables dans notre pays. Atteindre 4 millions de logements en autoconsommation en 2030 suppose une montée en puissance rapide des installations et une incitation forte des pouvoirs publics.

Une aspiration de fond à devenir acteur de sa consommation

Au-delà de l'enjeu écologique, l'autoconsommation s'inscrit dans une tendance de fond, celle de l'aspiration croissante des consommateurs à jouer un rôle, être acteur de leur vie, gagner leur autonomie, être en capacité de choisir leur énergie et avoir la maîtrise de leurs consommations.

Selon un sondage OpinionWay réalisé pour Enerplan, 47% des ménages français se disent prêts à investir, dont 15% pour devenir autonomes. 40% d'entre eux souhaiteraient s'équiper en panneaux solaires pour maîtriser leurs dépenses énergétiques, 24% pour lutter contre le réchauffement climatique. L'autoconsommation est donc aussi perçue par les ménages comme un choix pertinent pour maîtriser sa facture énergétique tout en œuvrant pour la transition énergétique.



Un levier de réduction de facture pour les ménages modestes

Selon l'Observatoire national pour la précarité énergétique, la France compte 5,1 millions de ménages (11,5 millions de personnes au total) qui éprouvent des difficultés à se chauffer et/ou à payer leur facture d'énergie. Les enjeux de transition solidaire sont donc prioritaires dans la politique énergétique du gouvernement et appellent des réponses concrètes nouvelles pour les ménages les plus modestes.

Ces réponses peuvent relever de plusieurs démarches : curatives traitant les effets mais pas les causes (chèques énergie, exonération de fiscalité, etc.) ou préventives et pérennes telles que la réduction des consommations d'énergie via des travaux d'isolation massifiés. A l'intersection de ces deux catégories d'action, le développement de solutions d'autoconsommation auprès des ménages modestes peut constituer un levier de réduction de leur facture important et durable, tout en permettant d'engager les bénéficiaires dans la maîtrise de leur consommation.

On estime que la facture peut ainsi être réduite de 20 à 40 % entre l'utilisation de panneaux solaires pour l'autoconsommation et la mise en œuvre d'une démarche de réduction et de déplacements des consommations. Le développement de l'autoconsommation n'est en effet soutenable socialement que s'il bénéficie aussi aux ménages les plus modestes.

En outre, pour lier le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, on peut imaginer un système de soutien à l'autoconsommation couplé à un dispositif de pilotage et de suivi des consommations.

L'autoconsommation s'inscrit dans un moment charnière de transformation de notre modèle énergétique dans lequel le consommateur jouera un rôle central, appuyé par les nouvelles technologies et dans lequel la concurrence et l'innovation favoriseront les nouveaux services énergétiques et les nouveaux usages.

Repenser les mécanismes de solidarité

Un tiers de l'économie de facture d'un autoconsommateur résidentiel résulte actuellement de mesures d'exonération fiscale (CSPE, TVA et taxes locales sur l'électricité).

La contribution au service public de l'électricité (CSPE) avait été pensée comme une contribution versée sur l'électricité consommée mais tend avec l'autoconsommation à



devenir une contribution versée sur l'électricité soutirée du réseau. Cela a pour conséquence de réduire l'assiette de la CSPE et de faire porter, à terme, la charge sur ceux qui n'autoconsomment pas.

Le développement de l'autoconsommation ne bouleverse donc pas seulement notre modèle énergétique, il appelle aussi à repenser le cadre fiscal et à imaginer de nouveaux mécanismes de solidarité.

L'économie de facture provenant aujourd'hui d'exonérations fiscales représente une aide encore nécessaire au modèle économique de l'autoconsommation.

Toutefois les modalités de versement de cette aide doivent être repensées :

D'une part car pour être pilotés, maîtrisés, voire un jour annulés lorsque la rentabilité du modèle sera atteinte, il est nécessaire que tous les mécanismes de soutien soient explicites et facilement pilotables.

Par ailleurs, pour inciter au passage à l'acte et encourager le déploiement des énergies renouvelables en circuit-court, les aides directes s'avèrent souvent plus efficaces. En effet, les particuliers perçoivent les primes comme plus incitatives. Seule une aide directe venant diminuer significativement le coût des travaux est de nature à rendre accessible l'autoconsommation à tous les consommateurs, afin que les ménages les plus modestes n'en soient pas tenus à l'écart.

L'autoconsommation, nouveau gisement de flexibilité

L'autoconsommation ne doit pas être intégrée dans la construction du nouveau modèle énergétique français comme une consommation soutirée évitée (vision statique et définitive) mais comme une source potentielle de flexibilité de consommation. Le pilotage de solutions d'autoconsommation s'avère donc indispensable pour maximiser sa valeur. Par ailleurs doit être bannie tout dispositif contraignant l'autoconsommateur à auto-consommer un nombre d'heures par an pour ne pas limiter la source de flexibilité que l'autoconsommation représente pour le système électrique. Aujourd'hui, il est regrettable que les dispositifs de valorisation de l'autoconsommation et de la flexibilité de consommation s'empilent et ne soient pas traités de manière cohérente. Compte tenu du nombre croissant d'autoconsommateurs, les règles de valorisation de la flexibilité de consommation doivent impérativement et rapidement intégrer le pilotage de l'autoconsommation, faute de quoi l'intérêt de cette solution perdra une valeur économique importante.

Maintenir la mutualisation des coûts de développement des réseaux

Le développement de l'autoconsommation pose également la question de la définition de l'assiette de couverture des coûts de développement et d'entretien des réseaux de distribution et de transport d'électricité. Il convient sur ce point d'être vigilant à ce que l'ensemble des consommateurs, souhaitant pouvoir soutirer à tout moment de l'électricité sur le réseau, qu'ils soient auto-consommateurs ou non contribuent à la couverture des coûts de manière équitable. L'autoconsommation partielle est aujourd'hui la plus répandue d'une part, pour des raisons de rentabilité amenant les porteurs de projet à déployer des solutions couvrant en puissance uniquement le talon de consommation de chaque ménage et d'autre part du fait de la dépendance aux conditions météorologiques.

Les principes suivants doivent donc être respectés :

- L'autoconsommateur permanent doit pouvoir renoncer totalement au service d'accès au réseau de distribution d'électricité lorsque sa capacité d'autoconsommation couvre totalement ses besoins.
- L'autoconsommateur partiel doit contribuer à la couverture des coûts de développement et d'entretien des réseaux dont il bénéficie. La réduction du coût d'acheminement doit donc être calculée ex-post, fonction de son niveau d'autoconsommation et fonction de l'économie estimée de développement et d'entretien des réseaux réalisée par les Gestionnaires des Réseaux.